

Loi et droit de l'immobilier comment faire

Par Coulette estelle, le 08/04/2018 à 15:53

Bonjour,

Mon père vend, depuis 8 ans, une maison qui est mitoyenne à une autre maison laquelle n'a plus de toiture et qui n'est plus habitée depuis au moins 20 ans.

Nous avons écrit aux enfants pour savoir s'il voulait vendre mais aucune réponse. Nous avons appelé le maire du village mais lui aussi ne veut rien faire. Le problème est que nous n'arrivons pas à vendre la maison car l'autre, à côté, est une ruine. Quoi faire ?

Merci.

Par Tisuisse, le 09/04/2018 à 09:49

Bonjour,

Faire établir un constat des lieux par un huissier puis, muni de ce constat, faire une demande auprès du préfet pour faire classer cette maison mitoyenne en bâtisse vétuste et dangereuse et demander sa démolition. Une fois démolie, votre maison n'aura plus de mitoyenneté et sera plus facilement revendable.

Pour cette opération, vous n'avez pas à en informer les enfants propriétaire de cette ruine, les services préfectoraux s'en chargeront et ce sont ces mêmes enfants qui devront payer la facture de cette démolition, y compris l'enlèvement des gravats.

Par Coulette estelle, le 09/04/2018 à 21:34

Merci a vous pour vos conseils.merci